

# Questions fréquentes et réponses

## à propos du pacte transition à destination des collectivités locales

Mis à jour 5 septembre 2015

### Où en sommes nous des signataires ?

Une cinquantaine d'initiatives sont recensées et une dizaine de pacte signé... mais toutes les initiatives ne sont pas encore centralisées/

Il existe une carte interactive en ligne pour suivre les contacts commune par commune (<http://www.transitioncitoyenne.org/pacte-de-la-transition/>). Un guide d'utilisation de la carte a été créé (téléchargeable sur la même page).

En orange, les communes où une discussion est en cours. En vert, les communes (ou regroupement de communes) signataires.

### Est-ce possible de modifier une ou plusieurs mesures ? D'en ajouter ?

Oui mais il est important lorsque le pacte est signé de renseigner sur la carte, les mesures adoptées pour faciliter le suivi.

### Qui peut porter le pacte localement ?

Il n'y a aucune exigence particulière : il peut s'agir d'un collectif structuré sous forme d'une association ou non. Il peut s'agir d'un collectif lié au collectif de la transition citoyenne (CTC), à Alternatiba ou à n'importe quel autre réseau (FNE...). Le pacte est un outil mis au service de la Coalition Climat 21.

Attention : le pacte doit être porté par les citoyens. Il n'est pas possible pour une commune de le signer s'il n'y a pas eu un dialogue avec un collectif ou une association locale. La personne contact doit toujours être un membre de ce collectif.

### Quels sont les outils proposés par la coordination en appui du pacte ?

- Un guide d'accompagnement a été réalisé avec une fiche pour chaque mesure. Cette fiche explique comment mettre en œuvre la mesure, comment aller plus loin et renvoie vers une structure ou des personnes ressources. Téléchargeable ici : <http://www.transitioncitoyenne.org/pacte-de-la-transition/>
- Une carte interactive pour suivre les contacts ville par ville est en cours de création. Téléchargeable ici : <http://www.transitioncitoyenne.org/pacte-de-la-transition/> + une guide d'utilisation de la carte
- 2000 exemplaires A4 du pacte ont été imprimés : 1000 sont sur le Tour Alternatiba et 1000 sont à la coordination nationale du collectif pour une transition citoyenne.
- 4 posters plastifiés en format A0 du pacte (possible de signer au feutre effaçable et de faire une photo)

Pour recevoir des exemplaires du pacte en A4 ou un poster A0, merci de contacter :

*Collectif pour une transition citoyenne / Chez la CFE, Immeuble Woopa, 10 avenue des Canuts, 69120 Vaulx-en-Velin / Contact : Celine Provost ([celineprovost@cfe.coop](mailto:celineprovost@cfe.coop)) ou Marc Favier ([marcfavier@cfe.coop](mailto:marcfavier@cfe.coop)) au 04.82.90.54.84.*

Les frais d'envois sont pris en charge par le collectif national mais le renvoi du poster A0 est à la charge du collectif local qui s'engage à le renvoyer au plus tard une semaine après usage.

D'autres outils peuvent accompagner la conduite de projet autour du pacte: (Trello, <https://trello.com/> ou la charte d'engagements réciproques du collectif des associations citoyennes, [http://www.associations-citoyennes.net/?page\\_id=4896](http://www.associations-citoyennes.net/?page_id=4896))

**Ma commune a déjà mis en place 5 de ces engagements et souhaite signer le pacte pour mettre en**

### **valeur ce travail. Oui ou non? Ma commune est-elle obligée de s'engager sur 5 mesures?**

Le pacte est un outil au service des collectifs locaux, c'est donc à eux d'estimer si oui ou non, ils souhaitent que leur commune soit référencée comme signataire (aucune commune ne peut signer sans soutien d'un collectif citoyen).

Parmi les 15 mesures, 3 ou 4 sont très simples à mettre en œuvre et les autres un peu plus difficiles (mais toutes réalisables en moins d'un an) : toutes les communes devraient pouvoir signer les mesures les plus simples et s'engager sur une ou deux plus difficiles. Toutefois, si le collectif local estime qu'une commune qui ne signe que 3 ou 4 engagements mérite d'être référencée, il n'y a aucun problème.

### **Est-il absolument nécessaire de mettre en place un forum ouvert de suivi? De façon plus générale, quel suivi après la signature?**

Non, là encore, il n'y a aucune obligation. Le collectif local qui porte le pacte s'organise comme il le souhaite : certains préfèrent organiser un forum citoyen avant et interpellier leurs élus ensuite, d'autres préfèrent inviter directement les élus à un forum ouvert et d'autres encore préfèrent aller prendre le pouls en amont pour identifier ce qui est signable. De la même façon pour le suivi, le plus important est de s'assurer que les engagements pris seront assurés. Par exemple, le collectif local peut proposer la constitution d'un groupe de suivi mixte (élus/citoyens) ou bien redonner RDV aux élus dans un an (toutes les mesures sont réalisables en moins d'un an).

### **Quelles sont les collectivités locales qui peuvent signer le pacte ?**

Les mesures du pacte sont adaptées aux compétences des communes et de leurs regroupements (communauté de communes, communauté d'agglomération...). Les collectifs locaux peuvent s'inspirer du pacte pour interpellier une autre collectivité (département, région).

### **Où commander le livret transition dont il est question à la mesure 13 (Distribuer le livret sur la transition à l'ensemble des agents et élus et organiser au moins une journée de formation sur la transition) ?**

Ce livret proposé par Alternatiba et la CTC et intitulé « Alternativez-vous » est disponible auprès de l'éditeur ou en librairie.

[http://www.editionslesliensquiberent.fr/livre-Alternativez\\_vous-9791020902856-1-1-0-1.html](http://www.editionslesliensquiberent.fr/livre-Alternativez_vous-9791020902856-1-1-0-1.html)

De nombreux collectifs locaux (Alternatiba, CTC) ont également acheté en pré-commande ces livrets.